

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 1^{er} décembre 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE BIEN ACCUEILLIR LA DÉLÉGATION DES AUTOCHTONES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Albert Cooper (Peace River): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné que le train constitutionnel est arrivé ces jours derniers dans la capitale du pays avec à bord une importante délégation de nos autochtones, je propose, appuyé par le député d'Athabasca (M. Shields):

Que le premier ministre fasse bon accueil à ces Canadiens, manifestant ainsi en cet auguste édifice du Parlement les mêmes extraordinaires qualités de chef d'État qu'il a révélées dernièrement quand il s'est trouvé à dos de chameau et qu'il rapatrie la constitution en vue de la modifier au Canada et non en Grande-Bretagne pour s'assurer que tous les Canadiens auront la possibilité de se faire entendre sur cette question qui sera déterminante pour l'avenir de tous les Canadiens.

Mme le Président: Une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'ALIÉNATION DE L'OUEST—ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE RENCONTRER LA POPULATION DE L'OUEST—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Thomas Siddon (Richmond-Delta-Sud): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente. Étant donné que le premier ministre (M. Trudeau) n'a pas tenu compte du sentiment de frustration qu'inspirent aux Canadiens de l'Ouest les dispositions discriminatoires de ce que le gouvernement appelle un budget ainsi que de son projet constitutionnel et étant donné qu'il a préféré ne prêter aucune attention à ce problème des plus réels et accuser ceux qui expriment leur mécontentement de faire du chantage et d'être séparatistes, ou au moins de contribuer à la montée du séparatisme, je propose, avec l'appui du député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre enjoigne au premier ministre de cesser de porter des coups bas aux provinces de l'Ouest et d'envoyer plutôt une mission diplomatique dans les villes de Winnipeg, Regina, Edmonton, Vancouver et Victoria dans le but d'y rencontrer les premiers ministres et la population des provinces de l'Ouest, ce qui

lui permettrait peut-être de comprendre les vraies raisons du sentiment d'aliénation qu'éprouvent ces Canadiens, aliénation bien réelle et ressentie par de plus en plus de gens.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

LA VISITE DE LA DÉLÉGATION DES AUTOCHTONES—LA DÉMOLITION DES BARRICADES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa): Madame le Président, plus d'un millier d'hommes, de femmes et d'enfants qui représentent les peuples autochtones du Canada sont venus à Ottawa dans un état d'esprit pacifique et en toute bonne foi pour discuter de problèmes qui sont extrêmement importants pour leur avenir et pour l'avenir du Canada. Les barricades qui ont été placées devant les édifices du parlement du Canada à la suite de ce déplacement constituent un symbole moralement inacceptable pour toutes les personnes qui croient dans la liberté de réunion. Aussi, je propose, appuyé par le député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):

Que la Chambre montre qu'elle est disposée à payer de retour l'attitude pacifique et la bonne foi de nos frères et sœurs autochtones en faisant le nécessaire pour enlever immédiatement les outrageantes barricades.

Mme le Président: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

LE PREMIER MINISTRE

LE PROJET DE VOYAGE À L'ÉTRANGER—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour proposer la motion suivante. Comme le premier ministre (M. Trudeau) est censé bientôt quitter le Canada pour aller passer plusieurs semaines de vacances aux frais de la princesse en Suisse, en Algérie, au Sénégal, au Brésil et au Mexique, je propose, avec l'appui du député de Burlington (M. Kemping):